### COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES PREMIÈRE SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF (2015-2016) LE 25 AOÛT 2015

### 01.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souhaite la bienvenue à madame Kathlyn Morel, directrice générale adjointe.

### 02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 25 AOÛT 2015 À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MARIE -LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2) Suzanne Gaudette (5) Margot Pagé (9) Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4) Stéphane Bessette (1) Stéphane Desjardins (8) Cédric Fontaine (6) Alain Lemieux (11) Martin Viau (3)

## TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

### ET:

### Les commissaires parents

M<sup>me</sup> la commissaire

Isabelle Vermette, niveau primaire

### AINSI QUE:

M<sup>mes</sup> Michelle Fournier, directrice générale
 Kathlyn Morel, directrice générale adjointe
 MM. André Guérard, directeur général adjoint

François Jannelle, directeur général adjoint

Me Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET:

M<sup>me</sup> Germen Brière, directrice du Service des ressources financières

MM. Marc Girard, directeur du Service de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

**ABSENCE**: M. André Dugas (7)

### 03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

#### C.E.-3551-08-15 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

### 05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

# 06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015

06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 30 juin 2015

#### 07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

### 08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### 09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

### 10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 Modernisation des installations électriques – LPP et Lot 5 / P-715AA-15

## 11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

## 12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

# 06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

## 06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2015

CONSIDÉRANT

C.E.-3552-08-15

l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

### CONSIDÉRANT

l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

1060

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015 soit adopté tel que modifié.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# C.E.-3553-08-15 06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 30 JUIN 2015

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui

stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations

nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui

stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est

approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 30 juin 2015.

Que le procès-verbal de la séance ajournée du 30 juin 2015 soit adopté tel que modifié.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

### 08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

# 09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES 09.01 LISTE DES COMPTES – Validation

Madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, répond aux questions qui lui ont été posées relativement aux comptes payés pour la période commençant le 21 mai 2015 et se terminant le 1<sup>er</sup> août 2015.

## 10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

## C.E.-3554-08-15 10.01 MODERNISATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – LPP ET LOT 5 / P-715AA-15

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'octroyer le contrat Modernisation des installations électriques de l'école Louis-Philippe-Paré et du lot 5 à l'entreprise 9090-5613 Québec Inc. (Saint-Philippe) pour un montant forfaitaire de 184 318,00 \$, avant les taxes (211 919,62 \$ taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres P-715AA-15 et à la plus basse soumission conforme.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS
- 12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE
- 13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE
- 14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS
- **C.E-3555-08-15 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE** À 19 h 15,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance	Secrétaire générale
1312-015 C:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2015-2016\1, 25 août 2015 - 1320-003 doc	